



Quelles démarches possibles?

Par **regi68**, le **01/04/2008** à **22:29**

bonjour,

je suis mère isolée de 3 enfants mon congé parental prend fin le 7 avril 2008 et je n'ai toujours pas de solution pour faire garder mes enfants et reprendre mon travail car employer une gardienne agréée même avec les aides de la CAF me reviendraient trop cher vu que je travail en équipe on m'a donc conseiller de m'arranger avec mon employeur pour travailler de journée mais celui ci n'a pas de poste de journée pour moi mais il voudrait en plus que je travaille de nuit et biensur il ne veut pas me licencier.

Quelles sont mes recours, droit et devoirs idem au niveau de mon employeur ? Sachant que je dépend de la convention collective du cartonnage, que je suis embauchée depuis juillet 1997, que mon contrat dit que selon les besoins de l'entreprise on peut me demander de travailler en 2/8 ou 3/8.

merci d'avance pour votre reponse.